

INVERTÉBRÉS

Moule pygmée

Xenostrobus securis (*Limnoperna fortunei*)

Gouden mossel × Golden mussel × Goldene Muschel
Synonymes : Moule dorée

Origine

Asie du Sud-Est

Voies d'introduction

Navigation (eaux de ballast, coques des bateaux). Contaminant lors du transport de fruits de mers (huîtres) et de plantes aquatiques.

Usages en Belgique

Pas d'usages spécifiques connus.

Distribution en Belgique

Absente. Ne peut pas s'établir en raison du climat.

Nuisances

L'espèce est un organisme filtreur qui peut modifier les conditions écologiques et perturber le régime alimentaire des poissons et la faune de macro-invertébrés. Cause des dommages économiques importants aux systèmes de refroidissement et aux prises d'eau.

© Pascale Golinvaux @ RBINS



© Boltovskoy - Own work_CC BY_SA 4.0



© Juan Matias - some rights reserved, CC BY-NC

Caractéristiques

Bivalve qui s'installe sur des substrats durs

→ Coquille :

- » Coquilles supérieure et inférieure de même taille
- » Bord antérieur presque arrondi **1**, bord postérieur plus pointu **2**
- » Couche externe lisse et brillante, et assez épaisse à l'endroit où elle se plie vers l'intérieur sur le bord de la coquille.
- » Umbo terminal **3**
- » Bord dorsal d'attache des ligaments généralement droit
- » Bord ventral de la coquille variable

→ Pas de dents sur la charnière

→ Couleur :

- » Extérieur : brun foncé sur la partie supérieure et brun jaune plus pâle sur la partie inférieure
- » Intérieur : la nacre est violette au-dessus de la quille et blanche en dessous de la quille
- » Sous l'eau, les coquilles ont un aspect doré

→ Taille : 20-30 mm, max 42-46 mm

Espèces ressemblantes

Ressemblance superficielle avec les Dreissenacea, mais celles-ci n'ont pas de couche nacrée.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://doi.org/10.1079/cabicompendium.107775>

SITES RÉGIONAUX

→ Wallonie: <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren>

MISE EN OEUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne.